

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L.6353-1 à 2 et R.6353-1)

Entre les soussignés :

Interméta, domiciliée 2 rue du Clos Girard 92 130 Issy-les-Moulineaux ; Siret 92262266700025, représentée par Mme Dejean, gérante de la SARL Interméta.

et la ville de VILLEBON-SUR-YVETTE, dont la mairie est située Place Gérard Nevers, 91140 Villebon-sur-Yvette ; Siret 21910661400072, représentée par Mr Da Silva, Maire.

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Objet de la convention :

En exécution de la présente convention, l'organisme Interméta s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Codéveloppement LabCad DRH

Objectifs pédagogiques

- Construire un espace d'échange et de réflexion sur les pratiques professionnelles, un espace de partage d'expérience et d'enrichissement mutuel entre pairs
- Susciter une prise de recul et une prise de conscience de l'impact de ses positions
- Favoriser la mutualisation des compétences, l'apprentissage collectif
- Développer l'intelligence relationnelle de chacun au sein du groupe et la compréhension des dynamiques collectives appliquées au management
- Rechercher la compréhension d'une difficulté, la résolution d'une problématique par l'acquisition de grilles de lecture et de méthodologies d'analyse de situation, s'entraîner à leur utilisation
- Elaborer des pistes de plans d'actions opérationnels

Le principe des groupes de codéveloppement est de traiter les situations amenées par les participants, en fonction des problématiques d'actualité auxquelles ils sont confrontés.



Interméta

2 rue du Clos Girard 92130 Issy les Moulineaux • contact@intermeta.fr
SARL au capital de 1 000 euros • SIRET 922 622 667 000 25
NAF 96.09Z • TVA FR76922622667 • N° d'activité OF 11922654192

PROGRAMME de CHAQUE séance

SEQUENCE 1 : construire la dynamique du groupe à travers la mise en place du cadre de fonctionnement par l'accompagnatrice, de la présentation des attentes de chacun et de la sélection du cas particulier qui sera traité sur cette séance.

Au cours des séances suivantes : retour d'expérience « du client » du codéveloppement précédent sur le plan d'action qu'il avait imaginé (le « client » d'une séance de codéveloppement étant le participant aidé par les autres stagiaires lors d'une séance).

SEQUENCE 2 : présentation de la problématique, choisie collectivement pour la séance, par « le client » concerné. Le choix de la personne à aider se fera sur l'urgence de son problème / projet ou sur sa transversalité à plusieurs autres présents.

Silence des autres participants qui prennent juste des notes pendant cette phase.

SEQUENCE 3 : questions ouvertes, de pure clarification de la problématique, par « les consultants » (c'est-à-dire tout le reste du groupe, sauf l'animateur).

A ce stade aucun conseil, ou avis, n'est souhaité.

SEQUENCE 4 : reformulation du « contrat de codéveloppement » par le client (ce sur quoi il veut vraiment être aidé par le groupe) avec l'aide de l'animateur (et après que le client ait avancé dans sa réflexion, compte-tenu de ce qu'il a déjà réussi à clarifier grâce aux questions précédentes des consultants).

SEQUENCE 5 : partage des expériences des consultants sur cette problématique. L'animateur intervient principalement pour réguler.

Par un phénomène d'entraînement et d'écoute profonde, les apports des uns, amènent les autres à enrichir leur propre contribution et le groupe produit la vision consolidée la plus riche possible sur le problème posé !

Les avis différents sont possibles, le client sélectionnera les apports qui lui paraissent les plus pertinents pour lui et à ce moment-là.

SEQUENCE 6 : travail individuel.

Le client bâtit son plan d'action, il définit ce qu'il va pouvoir mettre en œuvre tout de suite pour résoudre son problème. Les consultants notent leurs propres apprentissages.

SEQUENCE 7 : le client remercie le groupe en lui présentant le plan d'action qu'il a réussi à bâtir grâce aux idées exprimées. Il ne justifie aucun de ses choix.

Ensuite chaque consultant partage ses apprentissages personnels.

L'animateur boucle potentiellement la session par un complément théorique adapté.

Méthodes pédagogiques

Cette formation s'appuie sur des mises en situation et analyses de cas, suivis d'éclairages théoriques et d'apports méthodologiques :

- Échange sur des expériences professionnelles récentes ou en cours, présentées par leurs auteurs dans le cadre d'un groupe de pairs
- Confrontation de représentations
- Droit de penser différemment
- Enrichissement des pratiques individuelles grâce aux différences de visions et d'expériences



Interméta

2 rue du Clos Girard 92130 Issy les Moulineaux • contact@intermeta.fr

SARL au capital de 1 000 euros • SIRET 922 622 667 000 25

NAF 96.09Z • TVA FR76922622667 • N° d'activité OF 11922654192

- Les échanges permettent à chaque participant de construire sa propre démarche de résolution
- Il n'y a pas une bonne pratique mais des pratiques

La continuité des rencontres permet un travail sur le processus, sachant que le principe de cet espace d'échange et de réflexion ne s'inscrit pas dans une démarche modélisante. Il n'y a pas un chemin unique. Il s'agit pour chacun, en se confrontant à des sujets de son quotidien, à la fois de construire des pistes d'action pour faire face à ses missions mais aussi d'élargir son champ de réflexion et de pertinence pour des actions futures. Et ce, en participant soit à la recherche de résolution de problématiques pour un pair, soit en prenant du recul sur une thématique personnelle.

Le fait d'inscrire cette action dans la durée, permet aussi de suivre les plans d'action mis en place, d'ajuster ensuite les postures et les mises en œuvre pour en améliorer la pertinence et les impacts.

Tous les exercices proposés dans ce cycle ne nécessitent ni un savoir spécifique ni la connaissance particulière d'un domaine.

Dates : 7 séances de 3H réparties sur l'année,
définies après accord entre les stagiaires et l'animatrice

Durée : 21 heures

Lieu : Teams Vidéo ou dans une salle (prêtée par un membre du groupe)

Une feuille de présence, reprenant la répartition horaire réalisée, sera remise à chaque participant en fin de formation.

Dispositions financières :

En contrepartie de cette action de formation, le client s'engage à verser à l'organisme une somme forfaitaire correspondant aux frais de formation de l'ensemble des séances annuelles (que le stagiaire ait pu assister à toutes les séances ou pas) de 550 € nets de charges.

Modalités de règlement : le paiement s'effectuera à l'issue de la première participation du bénéficiaire.

Dédit ou abandon :

a) En cas de résiliation par le client ou suite à l'absence du stagiaire à toute la formation avec information à moins de 10 jours avant la date de formation, le client s'engage à payer la totalité des frais de formation. Ce dédit ou abandon fera l'objet d'une facturation séparée pour l'employeur (financeur de la formation) – cette somme n'étant pas imputable au titre de son obligation définie à l'article L.950-1 du code du travail.

b) En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés en objet, le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.



Interméta

2 rue du Clos Girard 92130 Issy les Moulineaux • contact@intermeta.fr

SARL au capital de 1 000 euros • SIRET 922 622 667 000 25

NAF 96.09Z • TVA FR76922622667 • N° d'activité OF 11922654192

Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, les juridictions compétentes seront celles relevant du ressort du Tribunal de Nanterre.

Fait en deux exemplaires à Issy, le 04/01/2026.

Pour le client
Mr DA SILVA
Maire de Villebon-sur-Yvette

Pour l'organisme de formation
Mme DEJEAN
Gérante de la SARL Interméta

Signature

Signature



Interméta

2 rue du Clos Girard 92130 Issy les Moulineaux • contact@intermeta.fr
SARL au capital de 1 000 euros • SIRET 922 622 667 000 25
NAF 96.09Z • TVA FR76922622667 • N° d'activité OF 11922654192